

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1804

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 1ER AF**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Pour soutenir cette action, la France se dote d'un régime fiscal favorable incitant l'utilisation d'emballages recyclés. Les modalités d'application de cette disposition sont définis par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En Europe, les emballages neufs coûtent moins chers que les emballages recyclés. Pour encourager l'emploi des emballages recyclés, il faudrait encourager fiscalement les entreprises qui y ont recours.